



RÉFÉRENCE 310/012

**CAHIER DES CHARGES POUR L'ATTRIBUTION D'UN SERVICE LOGISTIQUE POUR LES ACTIVITÉS PRÉSENTIELLES DE LA PHASE DE RÉINTÉGRATION AU MAROC DU 2ÈME GROUPE DE BÉNÉFICIAIRES DANS LE CADRE DU PROJET "MOVE GREEN_(E)CO-DEVELOPMENT FOR INNOVATION AND EMPLOYMENT IN THE GREEN AND CIRCULAR ECONOMY SECTOR BETWEEN ANDALUSIA AND MOROCCO", COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE À TRAVERS LE MÉCANISME DE PARTENARIAT POUR LA MOBILITÉ (MPF) GÉRÉ PAR LE CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES (CIPMD).
Dossier ICMPD / 2021 / MPF-357-007**

Séville, 11 janvier 2024



Cofinanciado por la
Unión Europea



Ejecutado por:





Move Green

INDEX

1. OBJET DU CONTRAT	3
2. RÉGIME JURIDIQUE	3
3. LES SERVICES À FOURNIR	4
4. DURÉE DU CONTRAT ET PÉRIODE D'EXÉCUTION	5
5. LIEU ET MODE D'ACCEPTATION DE L'OFFRE	6
6. DOCUMENTATION REQUISE	6
7. TRANSPARENCE	7
8. SYSTÈME DE PROPOSITION ET D'ATTRIBUTION	7
9. FORMALISATION DU CONTRAT	9
10. PROTECTION DES DONNÉES	9
11. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS	10
12. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES	10
ANNEXE I. CERTIFICATS/AFFIDAVITS	11

A través de:



Cofinanciado por la
Unión Europea



famsi
Fondo Andaluz de Municipios
para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS LOCALES DEL NORTE DE MARRUECOS Y ANDALUCÍA
فيدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس



Move Green

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent appel à propositions a pour objet d'établir les conditions techniques et économiques régissant la contractualisation du service logistique pour les activités présentiels de la phase de réinsertion au Maroc du 2ème groupe de bénéficiaires par appel d'offres public des activités décrites dans le présent document, dans le cadre du projet " **MOVE GREEN_(E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc** " (ICMPD / 2021 / MPF-357-007), cofinancé par l'Union européenne à travers le Fonds de partenariat pour la mobilité (MPF), géré par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et les partenaires FAMSI.

Le FAMSI se réserve le droit d'attribuer à plus d'une entité les différents services à fournir.

L'objectif global du projet MOVE GREEN est, d'une part, de promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes marocains dans les secteurs de l'économie verte, circulaire et renouvelable à travers un processus de formation et de qualification professionnelle, contribuant ainsi, d'autre part, à la rétention des talents dans le pays d'origine et à la génération d'emplois et d'entrepreneuriat actif parmi les jeunes marocains. De même, le projet vise à renforcer les partenariats entre les institutions publiques et privées qui promeuvent le développement de l'économie verte, en liant la migration circulaire et les processus de co-développement avec la promotion de l'économie durable.

Dans le cadre du processus de formation prévu par le projet, une phase de réintégration est menée au Maroc avec une formation orientée vers le renforcement des compétences des bénéficiaires, ainsi qu'un accompagnement dans la recherche d'un emploi ou la création de leurs propres projets entrepreneuriaux, avec un caractère d'apprentissage mixte.

À cet égard, il est nécessaire de passer un contrat avec un service logistique pour les sessions de formation en présentiel au Maroc entre janvier et mai 2024.

2. REGIME JURIDIQUE

Le contrat auquel se réfère le présent cahier des charges, ainsi que le cahier des charges lui-même, sont régis par les clauses qui y sont incorporées. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ledit contrat et dans les clauses du présent cahier des charges, les dispositions du droit privé espagnol et du droit communautaire applicable s'appliqueront, à l'exception de celles relatives à la préparation et à l'attribution du contrat, qui seront régies par la **loi 9/2017, du 8 novembre, sur les contrats du secteur public, qui transpose en droit espagnol les directives du Parlement européen et du Conseil 2014/23/UE et 2014/24/UE, du 26 février 2014**. Seront notamment pris en compte :

- la législation communautaire qui lui est applicable en ce qui concerne son financement.
- Réglementation spécifique édictée par la Communauté autonome dans l'exercice de ses compétences.

A través de:



Cofinanciado por la
Unión Europea



Migration Partnership Facility



International Centre for
Migration Policy Development



famsi
Fondo Andaluz de Municipios
para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



CLANER
ASOCIACIÓN DE ENERGÍAS RENOVABLES
DE ANDALUCÍA



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS LOCALES DEL NORTE DE MARRUECOS Y ANDALUCÍA
فيدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس



Move Green

- le titre IV du livre I du code de commerce, la loi 7/1998, du 13 avril, sur les conditions générales des contrats, et les autres règles de droit privé qui lui sont applicables en raison de son objet, en ce qui concerne les effets et la résiliation du présent contrat.
- Loi organique 1/2002, du 22 mars, réglementant le droit d'association.
- Loi 4/2006, du 23 juin, sur les associations andalouses.
- Statuts du FAMSÍ.

3. SERVICES À FOURNIR

Afin d'organiser l'hébergement et les repas lors des formations présentielles au Maroc, il est nécessaire de faire appel à une société externe qui fournira les services nécessaires pour assurer la logistique des activités et des déplacements éventuels.

Caractéristiques des services à fournir :

Séjours, entretien et déplacements pour les sessions face à face. Toutes les sessions auront lieu entre janvier et mai et la plupart d'entre elles se dérouleront à Tanger, bien que le FAMSÍ se réserve la possibilité de changer de lieu en donnant un préavis suffisant à la société adjudicataire afin qu'elle puisse exécuter les services contractuels sans complications.

1ère session en face à face, 23-27 janvier, Tanger :

- Hébergement du 23 au 27 janvier pour 23 personnes, en chambre double (sauf une chambre simple), non mixte, avec salle de bain, dans un hôtel ou hébergement similaire de minimum 3 étoiles.
- Hébergement du 23 au 26 janvier pour 3 personnes, en chambre individuelle avec salle de bain dans le même hôtel ou logement que le groupe précédent.
- Demi-pension.

2ème session en face à face, 4 nuits durant la 2ème quinzaine de février (dates exactes à confirmer), différents lieux :

- 2 nuits à Chaouen ou Larache (à confirmer ultérieurement) pour 13 personnes en pension complète dans un hôtel ou hébergement similaire de minimum 3 étoiles en chambres doubles non-mixtes avec salle de bain incluse, sauf 1 chambre individuelle avec salle de bain incluse.
- 2 nuits à Mdid (Rincon) ou Martil (à confirmer ultérieurement) pour 13 personnes en pension complète dans un hôtel ou hébergement similaire de minimum 3 étoiles en chambres doubles non-mixtes avec salle de bain incluse, sauf 1 chambre individuelle avec salle de bain incluse.
- 2 nuits à Tanger pour 23 personnes en pension complète dans un hôtel ou hébergement similaire de minimum 3 étoiles en chambre double non mixte avec salle de bain incluse, sauf 1 chambre simple avec salle de bain incluse.
- Déplacement :
 - De Chaouen à Larache pour 13 personnes.
 - De Larache à Tanger pour 13 personnes.
- Déplacement :

A través de:



Cofinanciado por la
Unión Europea



Migration Partnership Facility



International Centre for
Migration Policy Development



famsi
Fondo Andaluz de Municipios
para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



CLANER
ASOCIACIÓN DE ENERGÍAS RENOVABLES
DE ANDALUCÍA



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS LOCALES DEL NORTE DE MARRUECOS Y ANDALUCÍA
فيدرالية أقاليم، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس



Move Green

- De Mdid à Martil pour 13 personnes.
- De Martil à Tanger pour 13 personnes.

Troisième session en face à face, 5 nuits à la fin du mois d'avril (dates exactes à confirmer), dans différents lieux :

- Groupe 1, 3ème semaine d'avril :
 - 12 personnes : 1 nuit à Tanger en demi-pension dans un hôtel ou hébergement similaire de minimum 3 étoiles en chambre double non-mixte avec salle de bain incluse.
 - 3 nuits à Chaouen ou Larache (à confirmer ultérieurement) pour 13 personnes en pension complète dans un hôtel ou hébergement similaire de minimum 3 étoiles en chambres doubles non-mixtes avec salle de bain incluse, sauf 1 chambre individuelle avec salle de bain incluse.
 - Déplacement de Tanger à Chaouen pour 7-8 personnes.
 - Déplacement de Tanger à Larache pour 7-8 personnes.
- Groupe 2, 4ème semaine d'avril :
 - 12 personnes : 1 nuit à Tanger en demi-pension dans un hôtel ou hébergement similaire de minimum 3 étoiles en chambre double non-mixte avec salle de bain incluse.
 - 3 nuits à Mdid (Rincon) ou Martil (à confirmer ultérieurement) pour 13 personnes en pension complète dans un hôtel ou hébergement similaire de minimum 3 étoiles en chambres doubles non-mixtes avec salle de bain incluse, sauf 1 chambre individuelle avec salle de bain incluse.
 - Déplacement de Tanger à Mdid et Martil pour 14-16 personnes, avec 2 arrêts : un à Mdid où 7-8 personnes logeraient et un autre à Martil où 7-8 personnes logeraient.

Assurance voyage : assurance voyage, annulation et services médicaux couvrant les voyages demandés.

Les dates indiquées dans cette demande de service ainsi que le nombre de personnes peuvent être modifiés en fonction des besoins du service.

Le budget total maximum pour l'exécution de tous les services inclus dans les présents termes de référence s'élève à **23 100,00 euros**, taxes comprises, bien que le montant final dépende des services finalement exécutés en fonction des besoins du projet lui-même.

4. DURÉE DU CONTRAT ET PÉRIODE D'EXÉCUTION

La durée du contrat s'étendra du jour suivant la signature du contrat jusqu'à l'achèvement des tâches d'exécution et de justification confiées à la (aux) société(s) attributaire(s) du contrat pour la réalisation de l'activité, soit environ **quatre mois**, avec une date d'exécution finale estimée au 30 avril 2024, toutes les informations étant détaillées dans le contrat correspondant.

A través de:



Cofinanciado por la
Unión Europea



Migration Partnership Facility



International Centre for
Migration Policy Development



famsi
Fondo Andaluz de Municipios
para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



CLANER
ASOCIACIÓN DE ENERGÍAS RENOVABLES
DE ANDALUCÍA



animar
FEDERACIÓN DE COLECTIVOS LOCOS DEL NORTE DE MÁLAGA Y PROVINCIA
فدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس



5. LIEU ET MODE D'ACCEPTATION DE L'OFFRE

La proposition doit être soumise en format numérique à l'adresse suivante : contrataciones@andaluciasolidaria.org ; l'objet doit être libellé comme suit : "Obtention d'un service de logistique pour les activités actuelles de la phase de réintégration du deuxième groupe dans le cadre du projet "MOVE GREEN"".

La date limite de soumission des offres est fixée au **17 décembre à 15 heures (heure espagnole). JANVIER 2024.**

Les offres présentées hors délai ou en dehors du circuit établi sont irrecevables.

6. DOCUMENTATION REQUISE

Les documents suivants doivent être inclus dans la documentation requise, sous forme numérique ou documentaire :

A) DÉCLARATION SOUS SERMENT SIGNÉE (ANNEXE I)

- B) L'OFFRE FINANCIÈRE. L'offre financière doit être incluse, en exprimant sa valeur en euros. Un budget détaillé doit être présenté. A toutes fins utiles, les offres s'entendent comme incluant les taxes de toute nature qui sont prélevées sur les différents concepts sans qu'elles soient répercutées comme un élément indépendant. Par conséquent, la TVA et les autres taxes applicables au présent marché sont considérées comme incluses dans l'offre financière soumise. Les offres financières comportant des omissions, des erreurs ou des suppressions qui empêchent d'en connaître clairement le contenu ne seront pas acceptées, de même que celles qui sont considérées comme disproportionnées ou anormales.

Le budget total maximum pour l'exécution de l'ensemble des services et tâches inclus dans le présent cahier des charges s'élève à **23.100,00 euros TTC**.

- C) OFFRE TECHNIQUE : les propositions doivent être soumises en espagnol. Description détaillée des services :

Pour justifier la proposition technique, les documents accréditant les éléments autres que le prix qui constituent des critères de sélection, en expliquant le contenu et la portée de chacun d'entre eux, doivent être inclus, dûment ordonnés et énumérés le cas échéant, afin de pouvoir attribuer la note correspondante à chaque proposition.

En tout état de cause, les propositions doivent couvrir l'ensemble des services et engagements requis au paragraphe 3. Le non-respect de cette exigence entraîne le rejet définitif de la proposition.

A través de:



Cofinanciado por la
Unión Europea



Migration Partnership Facility



International Centre for
Migration Policy Development



famsi
Fondo Andaluz de Municipios
para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



CLANER
ASOCIACIÓN DE ENERGÍAS RENOVABLES
DE ANDALUCÍA



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS LOCALES DEL NORTE DE MARRUECOS Y ANDALUCÍA
فيدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس



Move Green

Indépendamment du fait que toute autre information jugée intéressante peut être jointe et que la structure de l'offre est celle que le soumissionnaire juge la plus appropriée, les propositions doivent inclure au moins les caractéristiques techniques générales des services fournis et toutes les données techniques jugées nécessaires pour fournir des informations adéquates sur les services proposés par le soumissionnaire.

D'une manière générale, la description des propositions soumises doit inclure, outre les points mentionnés ci-dessus, toute documentation supplémentaire développant des aspects pertinents, et sa description doit être suffisamment détaillée pour permettre une évaluation approfondie par des experts compétents. En général, les informations présentées dans la proposition doivent être structurées et présentées de manière claire et concise, et ne doivent pas contenir de références à des documents externes pertinents qui ne sont pas joints à la proposition.

La proposition sera composée de trois fichiers, un avec l'affidavit signé, un autre avec l'offre financière et un troisième avec l'offre technique, et les informations suivantes doivent figurer dans le corps du courrier : la référence attribuée à l'activité pour laquelle le marché est attribué, le nom et le prénom du soumissionnaire ou la raison sociale de l'entreprise et son NIF ou CIF correspondant, ainsi que la désignation d'une personne de contact, le numéro de téléphone, le fax et l'adresse e-mail auxquels le FAMSÍ peut être contacté.

7. TRANSPARENCE

Dans le respect des principes de transparence, d'objectivité et de non-discrimination, sans préjudice des autres moyens de publicité, la FAMSÍ dispose d'un profil des contractants sur le site Internet de l'association : <http://www.andaluciasolidaria.org/>.

8. SYSTÈME DE PROPOSITION ET D'ATTRIBUTION

La sélection de l'adjudicataire, et donc l'attribution du marché, se fera conformément aux indications et aux critères énoncés dans le présent cahier des charges, avec plusieurs critères d'attribution.

Le FAMSÍ a le pouvoir discrétionnaire d'attribuer le marché à l'offre la plus avantageuse selon les critères établis ou de déclarer l'attribution nulle, sans donner aucun droit aux soumissionnaires. Le FAMSÍ se réserve le droit d'attribuer les différents services à plus d'une entité.

A l'issue du délai de réception des offres, les dossiers reçus seront examinés.

Si l'Autorité le juge approprié, un délai peut être accordé pour remédier aux défauts matériels constatés dans la documentation reçue. Le délai de rectification des erreurs sera déterminé par l'Organe et ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrables ni inférieur à 3 jours. Une fois la procédure décrite ci-dessus achevée, la proposition d'attribution sera faite, conformément aux critères établis dans le présent cahier des charges.

A través de:



Cofinanciado por la
Unión Europea



Ejecutado por:





Move Green

L'adjudicataire doit présenter la justification d'accréditation requise dans le présent cahier des charges, en particulier celle qui se réfère aux obligations fiscales et de sécurité sociale et à la conformité des dettes fiscales avec la Communauté autonome d'Andalousie, si l'entité a un siège social en Andalousie et/ou une filiale, une succursale ou similaire. Le délai est de 10 jours ouvrables au maximum. Si, à l'issue de cette période, la documentation requise n'a pas été fournie, il sera considéré que l'attribution a été abandonnée et l'organisme adjudicateur procédera à l'attribution provisoire à la proposition suivante la mieux évaluée.

Après vérification de la documentation susmentionnée, l'attribution sera proposée à l'organisme responsable du Fonds, conformément à son organigramme opérationnel, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la présentation des pièces justificatives. Les soumissionnaires et les adjudicataires seront informés des différentes étapes de la procédure d'attribution.

Les offres des soumissionnaires sont évaluées sur la base des critères décrits dans la proposition d'attribution. Les critères objectifs à utiliser pour évaluer les offres soumises sont les suivants :

Pour l'évaluation des propositions et la détermination de la meilleure offre, plusieurs critères d'attribution seront pris en compte sur la base du meilleur rapport qualité-prix.

A. Critères quantifiables, notés par ordre décroissant. Maximum 50 points. La note maximale prévue dans cette section sera attribuée à l'offre économiquement la plus avantageuse, les autres offres étant notées proportionnellement, selon la formule suivante :

$$\text{Score de l'offre X} = \frac{\text{Meilleure offre du soumissionnaire} * 50}{\text{Offre faite par le soumissionnaire}}$$

Si l'offre est supérieure au prix de l'offre, l'offre sera automatiquement exclue.

B. Critères dont la pondération dépend d'un jugement de valeur. Maximum 50 points. Les éléments suivants seront pris en compte :

- L'expérience antérieure de l'entreprise dans le secteur couvert par cet appel d'offres. Cela représentera un maximum de 20 points dans l'évaluation.
- Présentation de propositions d'amélioration des services offerts. Cela représentera un maximum de 20 points dans l'évaluation.
- Clauses sociales. Dans le cadre des critères inclus dans le concept de clauses sociales, l'attention sera portée sur les entités dans lesquelles elles s'inscrivent, à condition qu'elles aient été dûment accréditées : Personnel handicapé ; Entreprises de l'économie sociale ; Entreprises qui ont la marque d'excellence ou qui développent des mesures visant à atteindre l'égalité des chances ; Entreprises qui ont accrédité des mesures pour la protection de l'environnement et de la biodiversité. Cela représentera un maximum de 10 points dans l'évaluation.

A través de:



Cofinanciado por la Unión Europea



Ejecutado por:



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS DEL NORTE DE MÁLAGA Y BIEDMA
فدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس



Si aucune proposition technique n'est soumise, l'offre sera exclue.

CRITÈRES	SCORE
Prix proposé, toutes taxes comprises, notamment la TVA.	50 points (maximum)
Expérience antérieure de l'entreprise dans le secteur couvert par le présent appel d'offres.	20 points (maximum)
Proposition d'amélioration des services inclus.	20 points (maximum)
Clauses sociales.	10 points (maximum)
Total :	100 points

9. FORMALISATION DU CONTRAT

Le contrat est formalisé par écrit, dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la notification d'attribution. L'adjudicataire, le contractant, peut demander la transformation du contrat en acte public, à ses frais.

Si, au cours de la période susmentionnée, le contractant ne respecte pas les exigences nécessaires à la formalisation du contrat ou si le contrat n'est pas formalisé pour une raison quelconque imputable au contractant, le FAMSI peut accepter la résiliation du contrat, en indemnisant le Fonds pour les dommages causés, et l'Association peut contracter pour le même objet.

Le montant final du service peut être inférieur ou supérieur en fonction des besoins réels des services contractés.

10. PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (GDPR), vous donnez votre consentement exprès et sans équivoque au traitement de vos données personnelles. Vos données seront incorporées à un fichier dûment enregistré auprès de l'Agence espagnole de protection des données, le responsable de ce fichier étant l'ASOCIACIÓN FONDO ANDALUZ DE MUNICIPIOS PARA LA SOLIDARIDAD INTERNACIONAL, avec le CIF G14565329, et l'adresse Avenida El Brillante nº177, Córdoba, 14.012. L'objectif est la gestion et le contrôle corrects des relations commerciales contractuelles et la transmission d'informations par la FAMSI sur les processus contractuels ouverts.

La politique de confidentialité et de protection des données de FAMSI peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.transparenciafamsi.org/lssice_l opd.

Le contractant peut exercer les droits accordés par le RGPD par le biais d'une communication adressée à :



Cofinanciado por la
Unión Europea



Fondo Andaluz de Municipios
para la Solidaridad Internacional





RECRUTEMENT

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS ANDALOUSES FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
(FAMSI)

Avda. del Brillante, número 177
14012 Cordoba

Ou par courrier électronique : contrataciones@andaluciasolidaria.org

Le contractant s'engage à maintenir une confidentialité et une réserve absolues à l'égard de toute information ou donnée qu'il obtient ou pourrait obtenir au cours du processus de passation du présent contrat, ainsi que de toute information relative à l'exécution du contrat lui-même. Il doit notamment respecter les garanties et limitations imposées par le RGPD en matière de traitement des données à caractère personnel.

De même, le contractant s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel dans l'exercice de son activité professionnelle, en ce qui concerne les données auxquelles il peut avoir accès dans le cadre de l'exécution de l'objet du marché. Dans ce contexte, il accepte la déclaration/conformité à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel figurant à l'annexe I.

11. LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Le contractant s'engage à maintenir une confidentialité et une réserve absolues à l'égard de toute information ou donnée qu'il obtient ou pourrait obtenir au cours du processus de passation du présent contrat, ainsi que de toute information relative à l'exécution du contrat lui-même. En particulier, il doit respecter les garanties et les limitations relatives au traitement des données à caractère personnel imposées par la loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données à caractère personnel et par le décret royal 1720/2007, du 21 décembre, qui développe la loi organique 15/1999 susmentionnée.

12. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES

La participation à cet appel d'offres implique l'acceptation du présent cahier des charges, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables.

A través de:



Cofinanciado por la
Unión Europea



Ejecutado por:



famsi
Fondo Andaluz de Municipios
para la Solidaridad Internacional





ANNEXE I. CERTIFICATS/AFFIDAVITS

M./M.
.....avec
DNI/NIF.....como.....representatif de
l'entité..... avec
CIF.....

DÉCLARE SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ : (cochez tout ce qui s'applique)

Que l'entité que je représente dispose d'une capacité de gestion technique et financière suffisante pour l'exécution du projet correspondant.

Que l'entité que je représente est enregistrée et inscrite dans l'épigraphe correspondante de l'impôt sur les activités économiques et qu'elle est à jour de son paiement.

que l'entité que je représente est à jour de ses obligations fiscales, en fournissant un certificat délivré par l'agence fiscale.

Que l'entité que je représente est à jour de ses obligations en matière de sécurité sociale, en fournissant un certificat délivré par la Trésorerie générale de la sécurité sociale.

Que l'entité que je représente ne fait l'objet d'aucune des interdictions d'être bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 38/2003, du 17 novembre, loi générale sur les subventions et aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

Que l'Entité que je représente se soumet à la juridiction des cours et tribunaux de tout ordre, pour tous les incidents pouvant découler directement ou indirectement du contrat, en renonçant, le cas échéant, à la juridiction qui pourrait lui correspondre.

Je/Nous, soussigné(s), DÉCLARE(ons) l'acceptation inconditionnelle et le respect de ce document sans exception, ainsi que l'exactitude et la véracité de tous les documents soumis et le fait qu'ils remplissent toutes et chacune des conditions de passation de marché.

À Séville, sur le site de de 2024.

Signature

A través de:



Cofinanciado por la
Unión Europea



Migration Partnership Facility



International Centre for
Migration Policy Development



Fondo Andaluz de Municipios
para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



ASOCIACIÓN DE ENERGÍAS RENOVABLES
DE ANDALUCÍA



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS LOCALES DEL NORTE DE MARRUECOS Y ANDALUCÍA
فيدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس